



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

**N° 2025-07**

**Séance du  
20 janvier 2025**

Date de convocation :  
09 janvier 2025

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

Résultat du vote :  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, Mme LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

**Excusés :** M. DELOTTE donne pouvoir à M. GAUBERT  
Mme FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à M. REBEYROL  
Mme VAL

**Secrétaire de séance :**  
Sylvie LEOBARDY

### SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**Vu** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Burgnac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Burgnac de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **1 000€**,
- À la Protection civile, Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN,
- Après avoir entendu ce rapport,

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve** ce soutien à la population de Mayotte, d'
- **Habilite** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

